

TRIONS NOS CARTONS, mais trions bien ! Suivez nos conseils....

Au travers de nos actes de la vie quotidienne nous produisons des déchets, notamment lors de nos achats dont il faut jeter les emballages. Nous sommes responsables de nos déchets en tant que détenteur. Cette responsabilité s'étend jusqu'à son élimination ou sa valorisation.

La gestion des déchets, elle, relève de la compétence de la communauté de communes dont l'objectif est d'éviter autant que possible la solution dite d'élimination qui consiste à incinérer ou enfouir les déchets. En effet valoriser les déchets diminue considérablement les coûts de traitement de ceux-ci ; en plus d'avoir un impact positif sur l'environnement : utilisation moindre de matières premières vierges.

Nous, particuliers, sommes donc responsables de l'acheminement de nos déchets jusqu'aux points de collecte. Merci donc à chacun de participer activement à améliorer le taux de valorisation des déchets, à la fois pour aider à contenir le coût de ce service, mais aussi pour limiter l'impact sur nos ressources.

C'est donc le rôle recherché des îlots de propreté, à savoir favoriser le tri sélectif.

Remarques :

- ❌ **Les cartons bruns ne doivent pas être déposés dans la colonne de tri bleu.**
 - En effet, dans celle-ci ne doivent être déposés que des papiers (journaux, catalogues, papiers...) et cartonnettes d'emballage (boîtes de céréales, paquets de gâteaux...).
- ▲ **Les cartons d'emballage brun doivent être amenés en déchetterie.**
- ▲ D'ailleurs, la taille de l'orifice de ce container n'est pas dimensionnée pour recevoir ce type de déchet.
- ⚠️ **Il est bien évident qu'il est encore moins acceptable de les laisser au pied des containers !**

Faisons un geste pour notre planète, pour les riverains, pour les employés communaux... mais surtout pour nos enfants afin de leur laisser une planète propre.

**Tous responsables
Tous concernés**

